



Conseil économique et social

Distr. générale
29 novembre 2017
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-sixième session

31 janvier-7 février 2018

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : stratégies d'élimination de la pauvreté visant à parvenir à un développement durable pour tous

Déclaration présentée par la Congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, la Casa Generalizia della Societa' del Sacro Cuore, la Compagnie des Filles de la charité de Saint Vincent de Paul, la Congrégation de la Mission, la Dominican Leadership Conference, Edmund Rice International Limited, l'Institute of the Blessed Virgin Mary – Loreto Generalate, International Presentation Association, Passionists International et les Religieuses du Sacré-Cœur de Marie, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et Social*.

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Nous saluons le thème de la 56^e Session de la Commission du développement social, « stratégies d'élimination de la pauvreté visant à parvenir à un développement durable pour tous ». Nous tenons tout particulièrement à souligner que la pauvreté et son élimination sont politiques, multidimensionnelles, et représentent essentiellement une question de droits de l'homme, touchant les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des populations.

M. Philip Alston, Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté, affirme dans son rapport à la Troisième Commission du 24 octobre 2017 que la pauvreté est politique.

Les engagements pris par tous les États Membres pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 font également état de cette nature politique de la pauvreté à travers leur plan d'action pour l'humanité, la planète et la prospérité, et expriment leur résolution à « libérer l'humanité de la tyrannie de la pauvreté et du besoin, à prendre soin de la planète et à la préserver » et leur engagement à « ne laisser personne de côté ». La mise en œuvre du Programme 2030 est considérée comme une voie vers l'élimination de la pauvreté, et vers une vie de dignité pour tous. Il s'agit d'un impératif moral, un défi de reconnaître notre humanité commune, nos responsabilités partagées et le rôle central de la dignité humaine.

En outre, de nombreux documents des Nations Unies ont souligné l'interdépendance de la pauvreté, de l'exclusion sociale et de la dégradation de l'environnement. Dans son allocution du 25 septembre 2015 à l'Assemblée générale des Nations Unies, Sa Sainteté le pape François a également souligné que « l'abus et la destruction de l'environnement sont en même temps accompagnés par un processus implacable d'exclusion » et que « l'exclusion économique et sociale est une négation totale de la fraternité humaine et une très grave atteinte aux droits humains et à l'environnement ». Les plus pauvres sont ceux qui souffrent le plus de ces atteintes pour un triple motif grave : ils sont marginalisés par la société, ils sont en même temps obligés de vivre des restes, et ils doivent subir injustement les conséquences des abus sur l'environnement. La persistance de la pauvreté est en grande partie le résultat de choix politiques qui ont été faits délibérément par les personnes au pouvoir.

Au niveau mondial, dans le cadre de nos réseaux, les expériences des personnes vivant dans la pauvreté multidimensionnelle attestent que les solutions efficaces et durables en faveur de l'élimination de la pauvreté au sein des communautés viennent souvent des gens qui vivent cette réalité. Ils ont des connaissances, des idées, des solutions et de la résilience, tout en subissant exclusion, reproches, humiliation, stigmatisation et discrimination. La participation des personnes vivant dans des conditions déshumanisantes fait partie de la solution, et les gouvernements ont le devoir de défendre tous les droits fondamentaux, de veiller à la distribution et à la redistribution équitables et justes des ressources, et d'assurer que les politiques soient inclusives et justes.

Les bonnes pratiques d'Amérique latine (WIEGO et ASMARE) montrent comment l'intégration des personnes vivant dans la pauvreté en tant que partenaires du développement a permis de résoudre des crises environnementales urbaines, de créer des emplois et des revenus et de favoriser l'accès au logement et aux soins de santé, tout en développant de petites entreprises et réseaux communautaires

s'attachant à la transformation des déchets. Considérer les personnes qui vivent dans la rue comme des partenaires et non plus des adversaires dans le cadre du développement urbain s'est révélé avantageux pour les administrateurs municipaux comme pour les personnes recyclant les déchets.

La Recommandation sur les socles de protection sociale (recommandation n° 202 de l'Organisation internationale du Travail) est une politique orientée vers l'action qui, si elle est mise en œuvre, constituerait effectivement cette action porteuse de changement pour « faire en sorte que tous les êtres humains puissent réaliser leur potentiel dans des conditions de dignité et d'égalité et dans un environnement sain » (Programme 2030). Une protection sociale universelle fondée sur les droits est le moyen le plus durable et le plus efficace pour éliminer la pauvreté, réduire les inégalités et renforcer l'inclusion sociale.

Pour que les systèmes de protection sociale, y compris les socles de protection sociale, représentent une stratégie durable, ils doivent être universels, inclure toutes les personnes et assurer le respect des droits fondamentaux civils, politiques, économiques, sociaux et culturels. Ils doivent également être fondés sur un modèle de développement qui assure la durabilité, facilite la solidarité communautaire et optimise la possibilité pour les personnes vivant dans la pauvreté de participer pleinement au processus d'élaboration des politiques.

La protection sociale n'est pas seulement une condition préalable au développement économique et à la durabilité. Elle contribue à et renforce la dignité et le bien-être des personnes et des familles. Lorsque les besoins fondamentaux des peuples sont satisfaits, qu'ils ont accès à un lieu de vie, à une alimentation nourrissante, à la santé, à l'éducation et à un revenu de base, le potentiel personnel peut se développer et contribue alors au développement des communautés et de la société. La recherche montre que les socles de protection sociale pour tous sont financièrement et fiscalement possibles dans la plupart des pays. Ce qui est nécessaire pour réussir leur mise en œuvre est la volonté politique d'y allouer les ressources nécessaires dans les limites du budget.

Bien que nous nous tournions souvent exclusivement vers des solutions économiques pour mettre fin à la pauvreté, certains des principaux facteurs de la pauvreté sont liés à la corruption, aux changements climatiques et à la violence. Ceux-ci représentent de flagrantes violations des droits de l'homme. Des changements systémiques sont nécessaires pour garantir une élimination de la pauvreté effective et permanente. La corruption est un obstacle majeur à l'élimination de la pauvreté. Le détournement de fonds est responsable d'une insuffisance des services, et la pratique des pots-de-vin entraîne une augmentation des coûts d'accès aux services de base disponibles.

Les accords commerciaux et accords d'investissement imposent souvent des restrictions aux gouvernements et limitent la marge de manœuvre pour prendre des décisions qui respectent les obligations internationales des droits de l'homme. Par exemple, les gouvernements ont parfois des partenariats avec des entreprises privées à but lucratif, et privatisent des biens publics tels que l'eau, manquant ainsi à leurs obligations de garantir la réalisation des droits de l'homme pour l'ensemble de leur peuple. Certains partenariats public-privé ne parviennent pas à défendre les valeurs axées sur les personnes du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et favorisent les intérêts des entreprises. Il existe des exemples de par le monde où les terres des peuples autochtones sont confisquées pour en tirer profit, sans leur

consentement préalable, libre et éclairé, ce qui les appauvrit culturellement, et les démunie des terres qu'ils protégeaient et qui assuraient leur subsistance.

Les personnes vivant dans la pauvreté constituent la vaste majorité des personnes touchées par des problèmes environnementaux tels que la pollution de l'air et l'accès à l'énergie propre, à l'eau potable, à l'alimentation et à l'assainissement. Le rapport de 2017 sur les objectifs de développement durable indique que 29 % de la population mondiale n'a pas accès à une source d'eau potable sûre et que 892 millions de personnes pratiquent encore la défécation à l'air libre. L'accès à des aliments nutritifs demeure un grave problème, avec 793 millions de personnes sous-alimentées.

La financiarisation de l'économie a été l'un des facteurs qui ont renforcé les inégalités, la marginalisation, l'exclusion sociale et la pauvreté. Cela peut être constaté par la privatisation du logement et le nombre croissant de personnes et de familles qui se sont retrouvées sans abri à la suite de la saisie par les banques de maisons hypothéquées, et le manque de logements sociaux. Une grande partie des investissements faits au cours des dernières années a bénéficié au marché hypothécaire, tandis que les efforts déployés pour remédier à la pénurie de logements sont insuffisants.

La Fondation internationale du Bon-Pasteur indique dans son rapport de 2016 que les résultats et l'impact positifs des projets menés auprès des personnes marginalisées et vulnérables sont attribués aux éléments suivants : l'encouragement de la participation de la population, l'autonomisation en vue d'assumer des fonctions de direction, l'accès aux droits fondamentaux et le renforcement des capacités pour assurer des moyens d'existence décents et soutenir les familles et les communautés locales. L'année dernière, 32 863 personnes ont pu en bénéficier dans 30 pays pour un montant de 2,3 millions de dollars. Une citation de Graciela, une femme du Honduras, illustre ce changement : « je suis très fière de ce que j'ai accompli. Je suis heureuse d'être un modèle et d'offrir un soutien aux autres femmes de la communauté qui souhaitent lancer une microentreprise ».

Pour éliminer la pauvreté et parvenir à un développement durable pour tous, il est indispensable qu'il y ait une volonté politique décisive pour la mise en œuvre de politiques sociales et économiques qui favorisent l'inclusion, l'autonomisation et le respect de l'environnement, basés sur les principes de respect des droits de l'homme, des droits environnementaux et du bien commun.

Pour une transformation réelle, nous recommandons les stratégies suivantes :

- S'engager pour une stratégie axée sur la personne et orientée vers l'action pour défendre tous les droits de l'homme, notamment en garantissant une participation significative des communautés touchées à tous les niveaux de la prise de décisions, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation.
- Mettre en œuvre des socles nationaux de protection sociale en conformité avec la résolution n° 202 de l'Organisation internationale du Travail, et s'engager à allouer les ressources nécessaires dans les budgets nationaux.
- Réformer l'architecture financière actuelle pour faire primer les droits des personnes et de l'environnement sur ceux des entreprises à but lucratif.
- Adopter une vision axée sur une écologie intégrale, qui tienne pleinement compte des dimensions politique, sociale, environnementale et économique du développement durable (Laudato Si #138). Réaliser cela d'une manière qui

soit socialement inclusive, respectueuse de l'environnement et économiquement viable est au cœur des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes.
